

A.S.M. AUTOMOBILES
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 10 000 Euros

Siège Social : 27 RUE DES BANARDES
25800 VADAHON (DOUBS)
RCS BESANCON : B 893 108 365

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2022

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-deux,
Et le quatorze septembre à 7 h 30 heures,

Monsieur Régis MOUGIN, propriétaire de la totalité des parts composant le capital de la société A.S.M AUTOMOBILES, associé unique de ladite société examine les différents points suivants :

- Demande d'agrément de la cession par Monsieur Régis MOUGIN des parts sociales numérotées 1 à 10 000 au profit de la Société V.P.A. Valdahon Pièces Automobiles immatriculée au RCS sous n° 818 754 160, représentée par son gérant Mr TALLANDIER Damien ;
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise de l'engagement formulé par Monsieur Régis MOUGIN de céder :

- 10 000 parts sociales de la société A.S.M. AUTOMOBILES à la société V.P.A. Valdahon Pièces Automobiles pour un montant de 25 000 Euros.

Agrée cette cession conformément aux stipulations de l'article 14 des statuts et aux conditions telles que stipulées dans les projets de cession qui lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique après lecture.

Monsieur Régis MOUGIN
Associé unique

